



ASSURANCE RESPONSABILITÉ LIÉE À LA DIRECTION

Solutions spécialisées pour les administrateurs et dirigeants d'organismes fermés

Les membres de la direction d'une entreprise, notamment les administrateurs et les dirigeants, engagent leur responsabilité personnelle en prenant des décisions et des mesures liées à la gestion de l'entreprise. Les allégations d'actes répréhensibles, qu'elles soient fondées ou non, peuvent avoir de graves conséquences réputationnelles et entraîner des pertes financières considérables. Souscrire une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants (A et D) est essentiel pour atténuer ces risques, favoriser l'acquisition et la rétention d'employés de talent et renforcer la stabilité et la confiance nécessaires à l'entreprise pour prospérer.

QUI SOMMES-NOUS EN MESURE D'AIDER?

Notre assurance responsabilité A et D pour les organismes fermés du Canada est spécialement conçue pour aider à protéger les biens personnels des administrateurs et des dirigeants, de même que les intérêts financiers et la réputation des entités.

CE QUE NOUS OFFRONS

Nos solutions sont destinées aux entreprises canadiennes de toute taille. Elles sont particulièrement adaptées aux organismes fermés dûment constitués, en particulier dans les secteurs de la fabrication, des ressources, de la santé, de l'éducation, de la construction et des entrepreneurs, du transport et de la logistique, ainsi que des services aux entreprises et des services professionnels.

POINTS SAILLANTS DES GARANTIES

- Administrateurs et dirigeants (garanties standards A, B et C)
- Responsabilité liée aux pratiques d'emploi, y compris la responsabilité envers les tiers
- Responsabilité de fiduciaire
- Garantie A excédentaire

CARACTÉRISTIQUES

- Assurance établie sur la base des réclamations présentées
- Protection contre tous les risques essentiels au titre d'une seul contrat
- Options de montants de garantie partagés ou distincts pour les garanties Responsabilité des administrateurs et des dirigeants, Responsabilité liée aux pratiques d'emplois et Responsabilité de fiduciaire
- Assurance pouvant être combinée à l'assurance des biens et de la responsabilité civile ou souscrite en tant que police autonome
- Capacité allant jusqu'à 10 M\$ en assurance en première ligne ou en assurance excédentaire

AUTRES GARANTIES OFFERTES

- **Frais de protection des biens et de la liberté** : Protège les administrateurs et les dirigeants contre les pertes financières personnelles découlant d'actions en justice. Comprend les frais engagés pour la défense dans le cadre de procédures criminelles et civiles, de procédures d'extradition et d'autres procédures juridiques qui menacent leurs biens personnels et leur liberté.
- **Frais de gestion de la réputation** : Aide à gérer et à atténuer les répercussions de la publicité négative sur l'entreprise et ses administrateurs et dirigeants. Comprend les coûts liés à l'embauche de consultants en relations publiques, à la gestion des médias et à d'autres services visant à protéger et à rétablir la réputation des personnes assurées et de l'organisme.
- **Frais d'enquête liés à une demande dérivée** : Couvre les frais engagés lors de l'enquête sur les demandes dérivées présentées par des actionnaires. Ceux-ci cherchent par ces demandes à ce que l'organisme engage une action en justice contre ses propres administrateurs ou dirigeants pour déterminer si un acte répréhensible a été commis. La garantie comprend les frais liés aux services d'un avocat-conseil, aux comités spéciaux et à d'autres procédures d'enquête.
- **Administrateurs et dirigeants retraités** : Permet d'étendre la protection aux administrateurs et dirigeants qui ont pris leur retraite et ne remplissent donc plus leurs fonctions. Couvre les réclamations formulées à leur encontre pour des actes commis alors qu'ils étaient encore en poste, et ce, pendant une période déterminée (jusqu'à six ans) après leur départ.
- **Frais liés à la violence en milieu de travail et Perte de revenu de l'entreprise relatif à la violence en milieu de travail** : Couvrent les conséquences financières liées à un incident de violence en milieu de travail. Visent les frais de gestion de crises, de services de counseling et de mesures de sécurité et les pertes liées à une interruption des activités. L'objectif est d'aider l'organisme à faire face aux répercussions d'un tel incident, à court et à long terme.
- **Acte répréhensible d'avocat à l'emploi de l'organisme** : Protège les avocats à l'emploi de l'organisme contre les réclamations alléguant une faute ou une négligence professionnelle. Couvre les frais de défense et la responsabilité découlant de l'exercice de leurs fonctions professionnelles. L'ajout de cette garantie se justifie souvent par le fait que les polices d'assurance responsabilité A et D standard tendent à exclure les services professionnels fournis par les avocats à l'emploi de l'organisme.



Northbridge Assurance

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. En collaboration étroite avec nos courtiers partenaires, et en nous appuyant sur notre expertise sectorielle approfondie, nous aidons les entreprises à exercer leurs activités de façon plus sécuritaire afin qu'elles puissent se concentrer sur les occasions à saisir plutôt que sur les risques.

Pour en savoir plus, visitez le www.northbridgeassurance.ca.

POURQUOI CHOISIR NORTHBRIDGE ASSURANCE?

Solutions sur mesure

- Accès à nos services **Assistance juridique** comprenant des conseils juridiques d'ordre général illimités par téléphone ainsi qu'une offre musclée de services de soutien juridique préventifs pour aider les clients à gagner du temps et à éviter des poursuites judiciaires coûteuses et des ennuis inutiles.
- Protection flexible et personnalisée pour un organisme unique qui couvre tout ce dont les clients ont besoin, et même plus.
- Peut facilement être combinée avec d'autres solutions d'assurances des entreprises, comme l'assurance de la responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions) ou l'assurance des cyberrisques.

Expertise approfondie

- Professionnels de la souscription expérimentés possédant de vastes connaissances sectorielles et qui ont le service à cœur.
- Équipe nationale des risques spéciaux dévouée présente dans toutes les régions et connaissant bien les lois et règlements provinciaux.
- Service d'indemnisation en tout temps offert par des experts en assurance des entreprises qui comprennent la complexité des réclamations en responsabilité liée à la direction des organismes et qui sont en mesure d'aider les clients dans les moments difficiles en faisant preuve d'empathie, de transparence et de clarté dans leurs communications.

Partenaire de confiance

- Solidité et stabilité de Northbridge Assurance et de Fairfax Financial
- Troisième société d'assurance des entreprises en importance au Canada
- Partenaire stable avec une vision à long terme

Primes minimales

- Organismes fermés : 1 500 \$

Nos solutions sont adaptées à un large éventail d'entreprises. Nous évaluons périodiquement les types de risques qui répondent le mieux à nos critères de souscription. Les catégories suivantes ne cadrent pas actuellement avec notre appétit : entreprises cotées en bourse, institutions financières et services financiers (y compris la cryptomonnaie), cannabis et alcool, divertissement pour adultes, pétrole et gaz (secteur en amont – exploration et production).